

LA GOUVERNANCE COMMUNALE ET LA CRIMINALITÉ URBAINE À KINSHASA : NOUVELLE APPROCHE STRATÉGIQUE DE LUTTE

Par

Kevin AYAMEDA NDEGAZA

*Apprenant au troisième cycle (DES/DEA) en Sciences Politiques et Administratives
Université de Kinshasa*

RÉSUMÉ

Cette étude soutient l'idée de la mise en place d'une nouvelle approche stratégique au niveau de chaque commune, déterminée « plan stratégique communal de coordination et d'Harmonisation, PSCCH en sigle », et une task force policière avec un tribunal spécial dans le cadre du partenariat impliquant bon nombre d'acteurs pour la coproduction de la sécurité au niveau de chaque commune.

En effet, nous sommes parti du constat selon lequel depuis 2001, plusieurs politiques publiques ont été mises en place pour éradiquer la criminalité en bande organisée dans les communes de Kinshasa. Malheureusement, il n'y a pas eu des résultats escomptés. A titre de rappel, l'opération Kanga vagabond en 2002 (arrêtez le vagabond) a été lancée par l'Hôtel de ville de Kinshasa sous le Gouverneur Christophe Muzungu. Elle ciblait principalement les enfants de rue qui semaient la pagaille au grand marché de Kinshasa, élargie à tous les délinquants, notamment les Kulunas. L'opération Kimia qui était menée en septembre 2003 par le Ministre de l'intérieur. L'opération Keba quant à elle était réalisée en 2004 par le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité, suite à l'assassinat du père belge René de Haese de la mission des Jésuites de Kimwenza. Tolerance zéro et l'opération Buluwo ont fait écho en 2010.

La stratégie de la tolérance zéro comptait sur la vertu de l'établissement pénitentiaire et sur l'éloignement dans la reconversion de ces criminels. Elle a donc fait échec des phénomènes Buluwo, Angenga, Ekafela-Osio. L'opération Likofi I et II en 2013 qui a suscité plusieurs réactions dans l'opinion nationale et internationale. En 2020, l'opération dénommée Kifagiyo (Balaie en swahili) qui a consisté à l'envoi de 900 Kuluna au Service National, centre agricole de Kanyama Kasese dans la province de Haut Lomami.

Mots-clés : *Criminalité urbaine, gouvernance communale, bande organisée*

ABSTRACT

This study supports the idea of setting up a new strategic approach at the level of each commune, known as the "Communal Strategic Coordination and Harmonization Plan" (PSCCH), and a police task force with a special court within the framework of a

partnership involving a number of actors for the co-production of security in each commune.

Indeed, we started from the observation that since 2001, several public policies have been put in place to eradicate organized crime in the communes of Kinshasa. Unfortunately, there have not been the expected results. As a reminder, the operation Kanga vagabond in 2002 (stop the vagabond) was launched by the Kinshasa City Hall under Governor Christophe Muzungu. It targeted mainly street children who were causing havoc at the big market in Kinshasa, and was extended to all delinquents, especially the Kulunas. Operation Kimia was conducted in September 2003 by the Minister of the Interior. Operation Keba was carried out in 2004 by the Minister of the Interior, Decentralization and Security, following the assassination of Belgian Father René de Haese of the Jesuit mission in Kimwenza. Zero Tolerance and Operation Buluwo were echoed in 2010.

The strategy of zero tolerance counted on the virtue of the penitentiary and on the distance in the reconversion of these criminals. It has therefore failed to achieve the phenomena of Buluwo, Angenga, Ekafela-Osio. The Likofi I and II operation in 2013, which caused several reactions in national and international opinion. In 2020, the operation called Kifagiyo (Balaie in Swahili) which consisted in sending 900 Kuluna to the National Service, agricultural center of Kanyama Kasese in the province of Haut Lomami.

Keywords: *Urban crime, communal governance, organized gang*

INTRODUCTION

Si les communes doivent être plus fortes dans la lutte contre la criminalité urbaine, l'exercice exige une forte capacité d'être en partenariat avec tous les acteurs du développement¹. Cela exige l'implémentation de la bonne gouvernance communale qui doit passer par les actions transversales, les stratégies conjointes entre les acteurs locaux, par la mise en place d'une nouvelle approche stratégique au niveau de chaque commune, dénommée « plan stratégique communal de coordination et d'Harmonisation, PSCCH en sigle » et une task force policière avec un tribunal spécial dans le cadre du partenariat en impliquant l'ensemble des acteurs pour la coproduction de la sécurité au niveau de chaque commune.

En effet, nous sommes parti du constat selon lequel depuis 2001, plusieurs politiques publiques ont été mises en place pour éradiquer la criminalité en bande organisée dans les différentes communes de Kinshasa. Malheureusement, il n'y a pas eu des résultats escomptés. A titre de rappel,

¹ M. ZOUTEN, « Gouvernance locale, partenariat organisé et décision communale », in *Critique économique* n°13, 2004, pp.59-65.

l'opération Kanga vagabond en 2002 (arrêtez vagabond) a été lancée par l'Hôtel de Ville de Kinshasa sous la Gouvernance Christophe MUZUNGU.

Elle ciblait principalement les enfants de rue qui semaient la pagaille au grand marché de Kinshasa, élargie à tous les délinquants, notamment les kuluna. L'opération KIMIA était menée en septembre 2003 par le Ministre de l'intérieur. L'opération KEBA² en 2004 par le Ministre de l'intérieur, de la décentralisation et de la sécurité, suite à l'assassinat du père belge René de Haese de la mission des Jésuites de KIMWENZA. TOLERANCE Zéro et l'opération BULUWO en 2010, la stratégie de la tolérance zéro comptait sur la vertu de l'établissement pénitentiaire et sur l'éloignement dans la reconversion de ces criminels. Elle a fait écho du phénomène BULUWO, ANGENGA EKAFELA-OSIO. L'opération LIKOFI I et II en 2013 qui a suscité plusieurs réactions dans l'opinion nationale et internationale.³ En 2020, l'opération dénommée KIFAGIYO (Balaie en swahili) qui a consisté à l'envoi de 900 Kuluna au centre agricole de KANYAMA KASESE dans la province de HAUT LOMAMI.

De ce qui précède, cette réflexion est focalisée sur deux aspects, à savoir :

- les facteurs causaux d'émergence de la criminalité en bande organisée à Kinshasa ;
- le nouveau plan stratégique de lutte contre la criminalité urbaine.

I. LES FACTEURS CAUSAUX D'ÉMERGENCE DE LA CRIMINALITÉ EN BANDE ORGANISÉE À KINSHASA

Invoquer les facteurs du phénomène Kuluna, c'est appeler inéluctablement l'analyse de la personnalité des acteurs de ce phénomène, mais aussi les éléments extérieurs au délinquant qui concourent à la formation ou à la facilitation du passage à l'acte criminel, la personnalité étant elle-même définie comme la somme algébrique des tendances réactionnelles du sujet et l'ensemble d'éléments culturels qui constituent l'état de conception de la morale du sujet. Parmi ces facteurs, il faut distinguer ceux qui sont endogènes et ceux qui sont exogènes. Cependant, la grande bataille doit consister à éradiquer les facteurs exogènes, car à côté des éléments liés directement au criminel « Kuluna », il existe des facteurs indépendants de sa personnalité, de sa psychologie, mieux de sa physiologie, qui concourent à la formation et à la manifestation du phénomène sous examen. Il peut s'agir de l'environnement

² G. KUNAMABA MAMBUKU et MAVAKALA, *Phénomène kuluna à Kinshasa Evolution et stratégie de jugule de la criminalité en bande organisée en milieu urbain*, Editions universitaires européennes, 2015, p.146.

³ R. KIENGE KIENGE et alii, *Violence urbaine et réaction policière à Kinshasa (RD Congo) sens et non sens*, Paris, Academia – l'harmattan, p.212.

géographique (1) comme de la précarité socioéconomique (2) Facteur politique...

I.1. L'environnement géographique (Milieu de vie)

Dans le sens populaire, on entend par milieu, le monde environnant dans lequel chaque être vivant est appelé à vivre. L'influence qu'exerce cet environnement sur ses habitants est très déterminante sur leur conduite et leur caractère. On entend dans la présente étude par « milieu », un monde ou un environnement dans lequel évolue l'individu.

Indiquons que le milieu influe sur l'individu et vice versa. Il situe l'ambiance vécue par l'homme qui lui donne une signification subjective, c'est la loi de l'imitation de ce qui est admis dans son milieu. Cette interaction constante existe entre la ville de Kinshasa et le Kuluna de sorte que la première constitue actuellement un environnement fertile à la production du second.

Ainsi, s'impose la nécessité de démontrer en quoi le « Kuluna » est déterminé inexorablement par ce que Kinshasa lui offre comme milieu. L'observation du milieu familial kinois révèle que dans bon nombre de familles dont ils sont ressortissants, la plupart des « Kulunas » font face à plusieurs entorses sur le plan organisationnel et que le rôle de première nécessité consistant à assurer une éducation de base aux enfants se trouve être irréalisable.

I.2. La précarité socio-économique

Avant de procéder à l'analyse empirique, nous avons estimé nécessaire de faire un tour d'horizon sur ce qu'il a été de la croissance économique, de la stabilité macroéconomique et de l'activité financière en RDC.⁴

Après avoir connu une des périodes les plus sombres de son histoire, soit la période allant de 1990 à 2001 marquée par une baisse du PIB, une hausse vertigineuse des prix intérieurs, une dépréciation monétaire prononcée et une crise d'endettement, l'économie congolaise a renoué avec la croissance en 2002 et a consolidé ses performances au fil des années jusqu'à atteindre un taux de croissance de 9,5 % en 2014.

Durant cette période de reprise, l'économie congolaise a pu surmonter les affres de la crise financière de 2007/2008 et garder son élan de progrès jusqu'en 2015. Les avancées enregistrées par la République Démocratique du Congo (RDC) de 2002 à 2015 procèdent de la conjugaison de plusieurs facteurs, notamment la normalisation de la situation politico-sécuritaire, l'amélioration de l'architecture institutionnelle, la mise en œuvre d'un ensemble de réformes

⁴ H. KATUALA et alii, « Stabilité macroéconomique, développement financier et croissance économique en République démocratique du Congo », in *Revue Congo Challenge*, volume 3, n°1, Juin 2021, p.34.

courageuses, l'accroissement soutenu du taux d'investissement (aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé) et le bon comportement de l'économie mondiale (avec comme conséquences un élargissement des débouchés et une bonne tenue des cours des matières premières).

Après près de treize années de progrès économiques, la RDC a connu un ralentissement inquiétant de sa croissance entre 2015 et 2016. Celle-ci est passée de 6,9 à 2,8 %, soit un repli de 4,1 points en une année. Cette contreperformance qui était justifiée par la baisse des cours des matières premières (suite à un essoufflement de la croissance économique mondiale, essentiellement impulsé par le pays émergent d'Asie) et une détérioration de la situation politico-institutionnelle et sécuritaire du pays a ouvert la porte à une période de crise persistante qui demande à être bien comprise pour mieux penser l'avenir.⁵

I.3. Le facteur politique

En passant au crible la gouvernance de la RDC, l'on peut se rendre compte qu'elle ne s'emploie pas à instituer une politique de prévention et/ou de lutte contre la criminalité susceptible de limiter et de réprimer la délinquance juvénile. Par ailleurs, on note la manipulation des jeunes « Kulunas » par certains politiciens congolais, pour faire valoir leurs intérêts égoïstes. Ce qui paraît étrange est le fait que les « Kuluna » dont on dit n'importe quoi à la télévision sont par moments de grands amis des politiciens. Cette réalité amène certains hommes politiques à négocier la relaxation des « Kuluna » chaque fois qu'ils sont appréhendés par la police. Ce comportement a exagérément contribué à la survie du phénomène sous examen. L'on doit noter enfin, après avoir épinglé les facteurs à la base du phénomène Kuluna, que l'analyse des raisons ou des causes liées à ce phénomène est d'une grande importance en vue d'en déterminer les mécanismes d'éradication.

En passant au crible la gouvernance de la RDC, l'on peut se rendre compte qu'elle ne s'emploie pas à instituer une politique de prévention et/ou de lutte contre la criminalité susceptible de limiter et de réprimer la délinquance juvénile. Par ailleurs, on note la manipulation des jeunes « Kuluna » par certains politiciens congolais, pour faire valoir leurs intérêts égoïstes. Ce qui paraît étrange est le fait que les « Kulunas » dont on dit n'importe quoi à la télévision sont par moments de grands amis des politiciens.

I.4. La corruption du système judiciaire congolais

Les relations entretenues par la justice avec son environnement favorisent le développement des pratiques vénales et l'émergence de règles parallèles de fonctionnement, génératrices d'insécurité juridique pour l'utilisateur anonyme de

⁵ Lire A. NSHUE MOKIME., « Regards sur l'économie congolaise de 2015 à 2018 », in *Revue Congo Challenge*, vol. I, n° 1, juillet 2019.

ces secteurs publics. Ces pratiques au cours de ces dernières années ont pris des dimensions qui donnent à voir une justice infectée par le virus de l'argent.⁶

I.5. La complicité des autorités judiciaires et politiques

L'effort que fournit la police dans la répression des « Kulunas » est parfois amenuisé, voire découragé par les interventions intempestives et illégales des autorités, qu'elles soient judiciaires, militaires ou politiques.

En effet, il n'est pas rare que les autorités administratives ou politiques demandent et obtiennent la mise en liberté illégale de certains « Kuluneurs » en raison de leurs liens de parenté ou de leur amitié, ou encore en raison de leurs objectifs politiques inavoués. Cette attitude contra legem est non seulement de nature à décourager les efforts d'une police déjà exposée à de nombreuses difficultés et de nature à encourager le passage à l'acte criminel, mais également ce comportement imprime une sorte d'encouragement en faveur de l'agent « Kuluneur ». En dépit de la menace de la loi, un tel jeune ne peut pas être retenu dans son entreprise, car il sait pertinemment que in fine, un coup de téléphone pourra entraîner sa libération.

I.6. L'urbanisation désordonnée et défaillante

Il existe, à cause du non-respect des normes urbanistiques, certaines infrastructures criminogènes qui favorisent les actes de « Kuluna ». C'est le cas de l'exiguïté et de la vétusté des rues pour faciliter la fuite des criminels après leur opération. Il y a également le problème lié à l'obscurité, c'est-à-dire le manque d'éclairage public pendant les heures du soir et de la nuit, qui offre une autre opportunité à la perpétration des actes de « Kuluna ». L'on remarque également la présence des taudis et des constructions en chantier, qui sont souvent transformés en lieux de repli et de refuge des « Kuluna ». Il importe de préciser qu'à Kinshasa, la majorité des quartiers les plus dangereux en termes de Kuluna ne sont pas éclairés et les coupures intempestives du courant électrique sont devenues la règle et la fourniture en électricité l'exception.

I.7. La neutralisation du travail policier

L'inefficacité de la police a donné naissance à un grand nombre d'organisations privées chargées de la sécurité des biens et des personnes.⁷ La neutralisation fait référence au sentiment d'incapacité de l'action policière ordinaire, ressentie par les policiers comme la population, à juguler la violence des jeunes devant le non aboutissement au parquet des affaires impliquant ces derniers, suite, notamment, aux interventions de certaines hautes personnalités réclamant la libération des jeunes arrêtés.

⁶ BLUNDO et O. SARDAN, *Etat et corruption en Afrique*, Paris, Karthala, p.148.

⁷ L. FOURCHARD, « Les territoires de la criminalité à Lagos et Ibadan depuis les années 1930 », in *Revue Tiers Monde* n° 185, 2006, pp95-111.

Le travail policier est organisé par la loi organique no 11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la police Nationale Congolaise.⁸

Aux termes de l'article 15 de cette loi, « les missions ordinaires de la police s'exercent dans le cadre du service normal de la police ». Cet article précise le but de ces missions ordinaires de la police : elles ont pour but de prévenir les troubles à l'ordre public, et les infractions ; constater celles-ci, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher et d'en identifier les auteurs et de les déférer devant l'autorité judiciaire compétente. Elles s'opèrent quotidiennement sans qu'il soit besoin d'une réquisition de la part de l'autorité.

Dans le cadre de la lutte contre la « criminalité urbaine » constituée par la violence qualifiée de « Kuluna », l'action policière semble avoir été neutralisée par plusieurs facteurs, allant des conditions de travail précaires à l'ingérence des autorités politiques et militaires.

En effet, lors d'un atelier organisé par l'EUPOL/RDC sur le phénomène « Kuluna » à Kinshasa en 2012, un commissaire principal de la police laissait entendre ce qui suit : « Nous sommes souvent traités d'incapables sur le terrain, aussi bien par la population que par les jeunes Kuluna. Les jeunes, comme des mouches, viennent danser devant le sous-commissariat, nous reproche-t-on mais personne ne se pose la question de savoir combien sont-ils à cet instant, et nous sommes combien ? A quelle heure tout cela se passe ? On nous reproche toujours de ne pas demander l'intervention, heureusement que nous sommes là avec nos chefs. Cette intervention arrive après combien de temps ? Arrive-t-elle réellement ? Même si elle arrive, les véhicules passeront par où ? Tout ça, parce qu'ils ignorent les réalités auxquelles nous sommes confrontés ». Un sous-commissaire de police expose un autre aspect de la neutralisation de son travail par l'ingérence des autorités politiques qui instrumentalisent la force physique des jeunes :

« Les gens viennent se plaindre ici : pourquoi avez-vous relâché tel ou tel autre jeune ? Mais qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Tel vous appelle en disant : il ne faut pas créer d'incident ... On risque d'en profiter. Un autre Monsieur me disait au téléphone : « commandant laissez-les, ils nous seront d'une grande utilité demain, c'est notre base vous savez ? Les pressions viennent partout, mais pour quelle solution ? Pour quoi alors s'en faire, tu vas te tuer pour rien ».

Aussi, un officier de police judiciaire s'est-il écrié : « De fois, nous nous demandons qui est derrière ces jeunes ? Il ne faut pas trop chercher à savoir, tu vas laisser tes plumes ». Les policiers prennent la mesure des risques auxquels

⁸ Loi Organique n°11/n°11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la police Nationale Congolaise, in journal officiel de la RDC, 23 août 2011.

ils s'exposent du fait de leur travail. C'est ainsi qu'au cours du même séminaire de l'EUPOL/RDC, évoqué ci-dessus, un commissaire principal reconnaissait : « c'est un travail très dangereux, surtout lorsqu'il s'agit de faire face aux « Kuluna ». Tu peux laisser ta peau comme le sous-commissaire J.P. Il était sur le terrain avec quelques éléments pour tenter de démanteler une ceinture, qui avait l'habitude de s'attaquer aux passants. Ils ont été pris en embuscade par les jeunes, lesquels ont malheureusement transpercé la cuisse de JP avec un « baka yezu ». Vous pouvez imaginer à cet instant ce que chacun devait faire ? Sauver sa peau. Et lui, il est resté un peu plus longtemps avant d'être rejoint. Il avait perdu beaucoup de sang, il est décédé quelques jours après. Dans ce cas, on nous accuse d'être passifs... Mais tout le monde a pris peur. Avec des armes, personne n'a pu faire quelque chose, si non tirer en l'air enfuyant ».

Forts des relations qu'ils entretiennent avec certains membres du réseau « MOGROSSO », les jeunes en arrivent à intimider les policiers. Aussi, une policière d'un point chaud à KINGABWA déclarait : « nous, lorsqu'on arrête les Kuluna, on les envoie au parquet. Mais après, vous verrez qu'ils sont dehors. . . Ils commencent même à vous chanter que même si vous les envoyez au parquet, ils vont rentrer, ils ne vont pas mourir... Il y a même un qu'on avait mis au cachot, qui nous menaçait en nous disant que bientôt il allait mettre fin à notre carrière. Il demandait même qu'on l'envoie vite au parquet ».

Ainsi, les policiers se voient affaiblis en raison de l'incapacité du système judiciaire à prendre en charge ces jeunes. Ils expriment leur déception quant aux courtes durées de détention des jeunes, souvent relâchés par le parquet. Les jeunes se présentent comme victorieux face à la police ou aux victimes, bercées par l'illusion que « la prison, c'est la mort. Or, pour ces jeunes, la prison est présentée comme une « maison de repos » ou encore comme « un boa lieu qui finit toujours par régurgiter sa victime après avoir fait bombance pendant un temps ». De plus, le retour des jeunes peut s'accompagner d'une volonté de vengeance, de représailles. Ces allers retours quasi-intempestifs des jeunes en détention, détruiraient le travail de la police et minimiseraient sa force de dissuasion. Conséquence, dans ce contexte, le policier peut parfois adopter la stratégie de se familiariser avec les jeunes pour assurer sa propre sécurité, plutôt que de les combattre.⁹

I.8. Le délestage quasi-permanent de longue durée du courant électrique

Par délestage, nous attendons la fourniture du courant électrique dans un rythme irrégulier, ce qui fait qu'il existe des quartiers et des avenues qui restent dans l'obscurité durant une très longue période. C'est ainsi que les Kuluna profitent si souvent de l'obscurité pour opérer. Raison pour laquelle, les « lieux de retranchement » sont souvent des espaces obscures. Ce qui permet aux

⁹ R. KIENGE KENGE, *op. cit.*, p.147.

Kuluna de surprendre les passants qui auront du mal, non seulement de reconnaître les bourreaux mais aussi de tenter de les poursuivre dans un environnement truffé d'obscurité.

I.9. L'insalubrité publique

Il va sans dire que la ville présente aujourd'hui une situation d'insalubrité qui révolte ou scandalise plus d'une personne. L'absence des décharges publiques pousse les habitants de se débarrasser des ordures, des ménages dans des endroits non appropriés. Ce qui fait que nous retrouvons au niveau de plusieurs quartiers de tas d'immondices qui deviennent finalement des montagnes.

Par ailleurs, l'absence des toilettes publiques dans plusieurs coins de la ville fait que certaines personnes se soulagent là où ils trouvent un espace libre et plus ou moins discret. Souvent, c'est dans les herbes qui poussent à l'état sauvage.

En outre, le non entretien des squares, la présence des herbes en état sauvage qui jonchent le long des routes, la mauvaise canalisation des eaux laissant des flaques d'eau dans des espaces publics, la présence des garages de fortune le long des artères avec des véhicules abandonnés qui envahissent les rues,... offrent aux Kuluna des espaces propices à transformer en lieu d'opération. Détaler par exemple sur les ordures est un exercice facile pour les Kuluna que pour un non initié, etc. Voilà pourquoi, l'une des missions de la police est aussi la salubrité publique. Celle-ci empêche justement aux délinquants de trouver des espaces pour se pavaner là où les autres personnes ne sauraient s'approcher à cause de l'insalubrité.

Nous pouvons déduire à la lecture de ces différentes causes que l'organisation au niveau de la famille et de la vie publique constitue un facteur déterminant dans la survivance des Kuluna. Une famille dont les membres ne bénéficient pas d'un encadrement requis est plus exposée à la production des Kuluna. Mettre par conséquent de l'ordre dans sa vie familiale reste à notre avis, le premier élément qui doit jouer dans l'étouffement des germes Kuluna. En même temps, une bonne organisation de la vie communautaire et sociétale a l'avantage de supprimer ce qui pourrait être un cadre propice à l'émergence du phénomène Kuluna.

I.10. Le chômage et le marché d'emploi

La RDC est confrontée à une baisse du niveau d'emplois structurés de 11,4%, doublée d'une montée rapide des emplois informels (88,6%). Cette situation est causée notamment par les crises économiques répétitives que le pays a connues au cours des années 80, suivies des pillages des années 90 ainsi que des conflits armés durant la période 1992-2002.¹⁰

¹⁰ Ministère du Plan, rapport-Pays du profil sur le dividende démographique, 2021.

II. LE NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ URBAINE

II.1. Le prélude

Un plan stratégique n'est rien d'autre qu'une série d'étapes conçues pour évoluer d'une situation à une autre. Lorsqu'on élabore un plan stratégique, ces étapes se définissent en termes de programmes ou d'initiatives devant amener chaque commune de la ville province de Kinshasa d'une situation donnée ou situation initiale à l'objectif ou situation finale désirée. Cette démarche peut s'accomplir d'un seul bond, un plan stratégique est constitué d'une série d'étapes dont chacune crée une situation nouvelle qui s'inscrit dans une cohérence et évolution progressive vers l'objectif final.

Un plan stratégique communal (PSC) est défini comme une analyse systématique visant à acquérir une représentation précise du crime et des problèmes de victimisation dans chaque commune ; à identifier les atouts et les ressources pour la prévention ; à permettre l'identification des priorités, et aide à déterminer une stratégie qui permettra de s'atteler à ces priorités. Un plan stratégique communal PSC à l'échelle de la commune qui consistera généralement à :

- définir le contexte avec une présentation générale de la démographie communale, de l'économie et de certaines autres caractéristiques de la commune mais également les comparer avec les données au niveau de la province et national ;
- analyser la criminalité en bande organisée ainsi que les problèmes connexes liés à leur mode opératoire ;
- établir un profil des victimes et des délinquants, en fonction notamment du genre et de l'âge ainsi que des caractéristiques culturelles et socioéconomiques de ces bandes identifier les modèles de facteurs de risque susceptibles de contribuer à l'émergence de la criminalité et de la violence ;
- évaluer l'efficacité des projets et services comme (l'éducation, le logement, l'urbanisation, la formation professionnelle, la jeunesse sport et loisir, la politique d'emploi des jeunes, l'énergie et les ressources hydraulique, assainissement, éclairage public...) en rapport avec la prévention ; évaluer l'environnement politique et institutionnel afin d'identifier les possibilités de développement d'actions préventives ;
- acquérir une représentation précise de la criminalité, des problèmes connexes et de leurs causes afin de contribuer à la réduction de la criminalité urbaine ;
- se fonder sur le principe selon lequel la criminalité est le fruit d'une interaction complexe entre de nombreuses considérations sociales, économiques, juridiques, environnementales et autres tel que nous avons

- soulevé ci haut au niveau de la section qui a traité les facteurs causaux de l'émergence de la criminalité en bande organisée ;
- adopter des pratiques qui façonnent et contribuent à une bonne gouvernance communale et au développement ;
 - adopter une approche participative qui implique la société civile et intègre les intérêts de la collectivité tout au long du processus de l'application du plan stratégique communal ;
 - identifier les atouts pertinents d'un quartier, notamment le capital social réussi qui peuvent constituer la base de réponses efficaces.

Le plan stratégique communal exige du temps et des ressources auprès des partenaires pour la stratégie de prévention. Il permet notamment de :

- centraliser les informations, l'énergie et les ressources de différentes organisations et communautés afin de dresser un tableau complet ;
- aider les organisations qui ont des perspectives différentes à s'entendre sur la hiérarchisation des problèmes ;
- révéler certains liens complexes existant entre les facteurs sociaux, économiques et autres et mobiliser les services pour participer aux actions de prévention ;
- promouvoir le partenariat et la participation de la collectivité, contribuant ainsi à la bonne gouvernance communale ;
- renforcer les capacités des acteurs communaux en développant leurs compétences et connaissances ;
- révéler les caractéristiques spécifiques des problèmes des bandes criminelles dans une zone particulière afin d'adapter les solutions aux besoins locaux.

La resocialisation des jeunes Kuluna par un métier, la pris en charge au niveau de chaque commune, la prise en charge socio-psychologique doivent passer par la resocialisation au moyen de l'apprentissage d'un métier. Les jeunes initiés à la violence devraient être désintoxiqués en étant socialisés aux valeurs de paix. Dans cette optique, le projet club des jeunes institué dans trois municipalités de Kinshasa « BUMBU, KINTAMBO et MAKALA » permet de transformer les jeunes réputés Kuluna en citoyens pacifiques doit se poursuivre dans les restes des municipalités dans le cadre du plan stratégique communal car dans ce club, la formation est axée sur la non-violence.

Les encadreurs organisent les débats (focus groupes) sur différents thèmes afin d'amener les jeunes à prendre conscience du danger de la violence pour eux-mêmes et la société, ainsi que des méfaits de la consommation d'alcool et de stupéfiants.

La formation professionnelle par la mise en place des filières telles que : la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie, le carrelage,... même dans les prisons et au niveau de chaque commune. Une professionnalisation, sans que les jeunes aient pris conscience de méfaits de la violence, pourrait être illusoire pour éradiquer les gangsters, car parmi eux, il y en a qui ont des activités lucratives comme aides maçons, moto cycliste, agents parking... mais continuent à opérer dans le gang pour suppléer aux revenus insuffisants de leurs activités.

La formalisation de l'ensemble des activités relevant du secteur informel s'avère importante au niveau de chaque municipalité tout comme les appuis financier et matériel du gouvernement central au niveau du plan stratégique s'avèrent nécessaires.

II.2. Le développement de l'industrie policière

La politique d'équipements militaires ou policiers d'un Etat qui se veut souverain ne peut pas se baser uniquement sur les engagements avec les firmes étrangères. L'Etat congolais a le devoir de se doter des industries spécialisées pour garantir son autonomie en matière d'équipements de ses forces de l'ordre ; les importations ne pourront que venir suppléer les carences de son tissu industriel. Une coopération constructive dans ce domaine permettra de doter le Congo des industries de fabrication des armes légères destinées à la police .Il faut que le Congo arrive à habiller sa police localement ; une coopération technique maîtrisée peut l'aider.¹¹

En effet, pour la maîtrise de ses effectifs, la PNC se charge de mener une réforme profonde des RH. A ce jour avec l'appui des partenaires, la PNC est appelée à planifier la réforme de la GRH et à mettre en place une prévision de la collecte d'informations.

C'est pour justement réorganiser et moderniser la police unifiée (policiers issus de plusieurs composantes regroupés au sein d'une même police nationale). C'est dans pareil contexte que les structures seront bien organisées, on pourra améliorer et sécuriser le fonctionnement administratif des services de la PNC en remédiant aux dysfonctionnements observés notamment en :

- connaissance peu fiable des effectifs (qualitative et quantitative) ;
- une bonne procédure des rémunérations ;
- une prévision budgétaire définie sur des bases solides ;
- une bonne gestion lisible de carrière.¹²

¹¹ NDJATE OMANYONGO, *La gendarmerie au Congo*, Thèse de doctorant, Université René des cartes, faculté de droit de Paris V, p. 206.

¹² Lire PNC, Document de la réforme de la gestion des ressources humaines au sein de la PNC.

En outre et généralement, un policier congolais est issu d'une école de formation que l'on peut juger conforme à la norme internationale. Le programme suivi par les élèves policiers de la Kassapa ou d'autres écoles répond aux critères de formation requis pour un policier. Ces écoles ont souvent été soutenues par les coopérations étrangères principalement belge et française. Par ailleurs, la détérioration de leurs conditions sociales, mis à part le professionnalisme ayant permis d'élucider certaines affaires liées à la grande criminalité. Dans ce contexte, le policier a besoin de disposer de tous les outils nécessaires pour s'acquitter de ses missions. Un effort budgétaire doit être entrepris pour lui procurer les matériels adéquats.

La mise à niveau permanente du bagage intellectuel du policier congolais doit conduire à la création des centres de documentation de haut niveau à l'image des services historique français de la Défense Nationale, historique de la gendarmerie française, qui comportent une bibliothèque dotée d'un fonds documentaire très important et riche en enseignements.¹³

Des séminaires de formation et d'information sur la police peuvent être organisés avec l'appui des universités congolaises et étrangères sur les différents domaines intéressant la police. C'est dans ce cadre qu'il convient de prévoir une innovation importante par la création d'une institution : l'institut de recherche sur les agents de l'ordre.

Placée sous la tutelle du ministère de l'intérieur dans chaque commune, cette institution aura pour vocation d'inciter, d'organiser et de susciter des recherches sur l'histoire immédiate ou ancienne des forces de maintien de l'ordre public ainsi que de l'armée nationale. Il devrait également orienter l'action du pouvoir public sur l'encadrement social, moral, professionnel et post professionnel des membres des services d'ordre public.

Les travaux d'une telle institution permettront la renaissance d'une police congolaise proche des attentes des citoyens, et capable d'intervenir sur des situations délicates avec moins de force.¹⁴

Il faut aussi un observatoire de déontologie de la police (ODP). Les services de la police doivent respecter l'Etat de droit et opérer dans le cadre d'un code déontologique. Une police démocratique a pour but d'assurer une sécurité publique réelle tout en respectant les droits de l'homme. La police doit rendre des comptes, ce qui implique la transparence et des mécanismes de contrôle interne et externe. Une police démocratique, c'est un processus qui va de la base au sommet, répondant aux besoins et aux préoccupations des citoyens, individuellement et collectivement, recherchant la confiance, le consentement et le soutien des populations. Il se fonde donc sur la transparence et le dialogue.

¹³ PNC, *op. cit.*, p.206.

¹⁴ *Idem.*

C'est la raison pour laquelle il est décentralisé dans beaucoup d'autres pays, ce qui lui permet de répondre de façon adéquate et rapide aux besoins locaux.¹⁵

L'application du droit et la conformité des méthodes de travail des agents de l'ordre public doivent faire constamment l'objet d'une observation régulière afin d'impulser les réformes adéquates et de garantir aux citoyens le respect de ses droits fondamentaux tout en rétablissant la confiance mutuelle devant régner entre lesdits agents et la population. L'ODP à travers des antennes communales, recueillera les doléances portées contre les agents de l'ordre et facilitera ainsi le travail de l'inspection générale de ces forces respectives tout en suggérant au législateur des réformes nécessaires en matière de sécurité publique.

Enfin, la condition sociale de la police étant un des facteurs d'un bon rendement professionnel, toute réforme en la matière doit prendre en compte la situation de la vie privée et familiale du Policier. Comme l'ont si bien résumé les experts de la Conférence Nationale Souveraine à l'époque « la gendarmerie doit désormais être bien nourrie, bien vêtue, bien logée, bien soignée et en cas de décès, bénéficier des funérailles honorables.

Pour améliorer son environnement social, les agents ont besoin de recevoir un salaire qui puisse leur permettre de subvenir aux besoins primaires de sa famille. Un salaire minimum de dévouement (SMID) mérite d'être inventé spécialement pour cette catégorie des fonctionnaires publics. Par ailleurs, l'Etat devra songer à la création des réseaux d'approvisionnement privés des denrées alimentaires et des biens de première nécessité comme ce fut le cas pendant la période coloniale.¹⁶

¹⁵ Guide pratique à l'usage des parlementaires n° 5-2003 Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, principes, mécanismes et pratiques, p.61.

¹⁶ *Idem*, p. 207.

CONCLUSION

Cette étude a abordé la question de la gouvernance communale tout en soutenant la mise en place d'une nouvelle approche stratégique au niveau de chaque commune pour lutter contre la criminalité en bande organisée communément appelé phénomène Kuluna. Il sied de préciser que depuis 2001 jusqu'à ces jours plusieurs politiques publiques ont été mises en place mais qui n'ont pas donné le résultat aux attentes de la population. Nous avons analysé la criminalité en bande organisée, ainsi que les problèmes connexes liés à leur mode opératoire, en établissant le profil des délinquants, en fonction de l'âge ainsi que les caractéristiques culturelles et socio-économiques de ces bandes ; étudié les modèles de facteurs de risque susceptibles de contribuer à l'émergence de la criminalité et de la violence ; évalué l'efficacité des projets et services comme (l'éducation, logement, urbanisation, formation professionnelle, jeunesse sport et loisir, la politique d'emploi des jeunes, l'énergie et ressources hydraulique, assainissement, éclairage public...) en rapport avec la prévention et évalué l'environnement politique et institutionnel afin d'identifier les possibilités de développement d'actions préventives.

L'objet du plan stratégique communal est d'acquérir une représentation précise de la criminalité, des problèmes connexes et de leurs causes afin de contribuer à la réduction de la criminalité urbaine.